



Les élections universitaires à l'Université Paris Nanterre

<p>Qui vote ? Tous les personnels et tous les usagers</p>	<p>Quand je vote ? ▶ les 28 et 29 janvier 2020 pour les usagers ▶ les 4 et 5 février 2020 pour les personnels</p>	<p>Où je vote ? ▶ Dans le bureau de vote dont je dépends ▶ Je trouve mon bureau de vote en ligne sur mon profil électeur elections2020.parisnanterre.fr</p>
--	--	--

<p>Pourquoi je vote ? Pour élire mes représentant·e·s dans les 3 conseils centraux</p>	<p>Pour quelle durée ? Les mandats durent 2 ans pour les usagers Les mandats durent 4 ans pour les personnels</p>
---	--

Les conseils et leurs élu·e·s en détails



**Conseil
d'administration**

- ▶ Vote le budget et approuve les comptes
- ▶ Approuve le contrat d'établissement ainsi que les accords et conventions
- ▶ Adopte les statuts de l'université et des composants, ainsi que son règlement intérieur

36 membres



**Conseil
académique**

- ▶ Est consulté sur les questions transversales à la formation et à la recherche
- ▶ Est doté d'un rôle consultatif sur la stratégie de formation, de recherche, de documentation scientifique et technique, mais aussi sur l'exercice des libertés universitaires, la qualification à donner aux emplois d'enseignant·e·s-chercheur·e·s, sur les demandes d'accréditation et sur le contrat d'établissement

40 membres



**Commission de la formation
et de la vie universitaire**

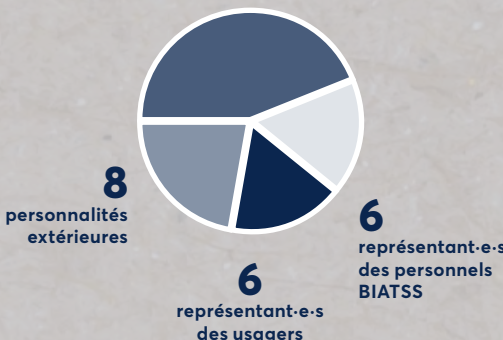
- ▶ Est consultée sur les questions relatives à la formation et à la vie étudiante
- ▶ Répartit l'enveloppe des moyens destinée à la formation
- ▶ Adopte les règles relatives aux examens et à l'évaluation des enseignements
- ▶ Adopte les mesures destinées à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales et celles de nature à améliorer les conditions de vie et de travail



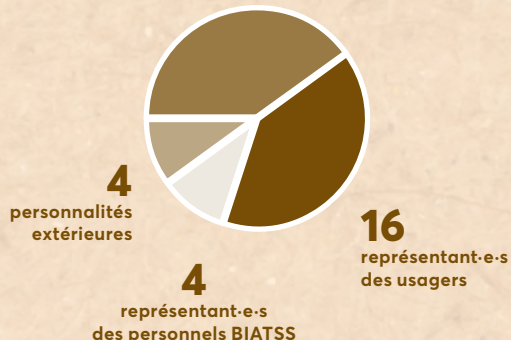
**Commission
de la recherche**

- ▶ Vote sur les questions relatives à la recherche
- ▶ Est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche
- ▶ Adopte les mesures de nature à permettre aux étudiant·e·s, enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

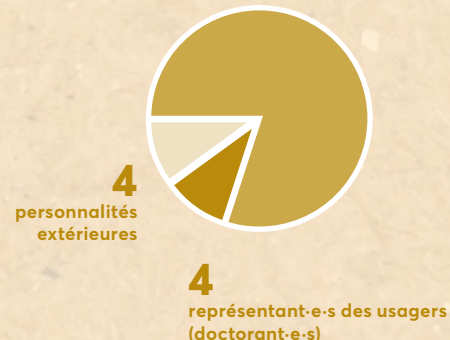
16
représentant·e·s du corps
Enseignement/Recherche



16
représentant·e·s du corps
Enseignement/Recherche



32
représentant·e·s du corps
Enseignement/Recherche et BIATSS
dont 21 habilité·e·s à diriger des recherches
et 11 non-habilité·e·s à diriger des recherches



Le point sur les définitions

Usagers

Étudiant·e·s,
personnes bénéficiant
de la formation continue



Corps Enseignement/Recherche

Enseignant·e·s,
enseignant·e·s-chercheur·e·s,
chercheur·e·s
et personnels assimilés



BIATSS

Personnels bibliothèques,
ingénieurs, administratifs,
techniciens de service
et de santé



Les membres du CA élisent ensuite les personnalités extérieures, le ou la président·e et le ou la vice-président·e étudiant·e

**Vous souhaitez présenter une liste ?
Déposez votre candidature et programme jusqu'au :**
13 janvier 2020 pour les usagers
20 janvier 2020 pour les personnels



**Si je suis absent·e le jour du vote
je peux faire ma demande de procuration**
du 9 au 27 janvier 2020 pour les usagers
du 9 janvier au 3 février 2020 pour les personnels